

# La législation funéraire avec l'UDMR

Mercredi 24 février, le maire Lysiane Chapuis a accueilli 90 élus à la salle polyvalente pour un dîner-débat proposé par l'Union des maires ruraux du Loiret (UDMR) et traitant de la législation funéraire. Les participants ont apprécié la qualité de l'exposé et notamment l'intervention de Danielle Sylvestre qui a évoqué les concessions, la gestion des cendres, les installations obligatoires des communes ou encore les reprises de sépultures. Le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur, a apporté quant à lui son éclairage sur l'évolution des lois de 1978 à 2008, lui-même ayant été à l'origine de six lois sur la réforme des opérations funéraires. Soucieux de pouvoir répondre à leurs administrés tout en gérant



**Lysiane Chapuis lance la soirée devant 90 élus ruraux.**

au mieux leur commune, les élus ont participé activement à ce débat où de nombreuses questions concrètes ont été posées.

## **Les plans communaux de sauvegarde évoqués**

Cette soirée a été conclue par une intervention

de l'ingénieur Jean-Pierre Chapuis sur les plans communaux de sauvegarde (PCS). Depuis le début des années 2000, la préfecture a en effet chargé les communes de se doter d'un PCS et d'un document d'information communal sur les risques ma-

jeurs (DICRIM), éléments fondamentaux pour la sécurité des citoyens. Les maires ruraux ont pu mesurer la quantité de travail nécessaire à l'élaboration de ces documents. Le système informatisé présenté en fin de réunion résulte de la transposition à la sécurité civile du savoir-faire et des logiciels de gestion de crise développés dans le domaine militaire, conduisant à un outil de gestion communale très performant, d'une grande simplicité et dont le coût reste modique. Ce système s'est déjà révélé très efficace pour l'organisation des exercices annuels. Gilles Lepeltier, président de l'UDMR, a enfin précisé que si les communes le souhaitent, ce système pourrait faire l'objet d'un prochain dîner-débat.